



Société Intercommunale BEP Expansion

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2019

Sont présents :

• **Pour le Groupe "Province"**

Bertrand Etienne
Delire Luc
Gengler Isabelle
Theret Jean-Marie

Représentants de Province de Namur

• **Pour le Groupe "Privés"**

AWE - Association Wallonne de l'élevage

Représentants de AWE - Association Wallonne de l'élevage

Ecetia Intercommunales

Représentants de Ecetia Intercommunales

• **Pour le Groupe "Intercommunales"**

Bombled Christophe
Delire Luc
Lasseaux Stéphane

Représentants de B.E.P.

• **Pour le Groupe "Communes"**

Dieudonnée-Olivier Martine
Sampaoli Vincent

Représentants de Andenne

Faeles van Rompu Anne

Représentants de Anhée

Bodson Marie
Lesuisse Pol-Bernard
Marcolini Nadia

Représentants de Assesse

Lejeune Marc
Lisoir Caroline
Rochette Régine

Représentants de Beauraing

Copine André
Poncelet Jeannine
Rolin Vinciane

Représentants de Bièvre

Lechat Hubert Meunier Lucile	Représentants de Cerfontaine
Cheffert Jean-Marie	Représentants de Ciney
Delire Vincent	Représentants de Couvin
Taminiaux-Clarenne Chantal Tumerelle Christophe	Représentants de Dinant
Herzezeel Anne Moinnet Olivier	Représentants de Eghezée
Somville Maxime	Représentants de Fernelmont
Chilihi Latifa Houbart Vincent Trips Olivier	Représentants de Floreffe
Dubois Marjoline	Représentants de Fosses-la-Ville
Jacques Quentin Lamotte Pierre Normand Daniel	Représentants de Gedinne
Daiche Patrick Denis Jeannine Lepage Olivier	Représentants de Gembloux
Barbeaux Cécile	Représentants de Gesves
Carton Auguste De Keersmaecker Laurent	Représentants de Hamois
George Michaël Nennen Jean-Joseph	Représentants de Hastière
Dellieu Renaud	Représentants de Havelange
Declaye Pascale Rouard Nicolas	Représentants de Houyet
Bougard Virginie Evrard Jean-Luc Gobert Michel Sacré Jean-Pierre	Représentants de Jemeppe sur Sambre
Botilde Baudouin Charlot Gregory Depas Yves Janquart Guy Marlière Jean-François	Représentants de La Bruyère
Janssens Michel	Représentants de Mettet

Mencaccini Franco Junior	Représentants de Namur
Bouchat Dimitri Cox Gérard	Représentants de Onhaye
Dubois André	Représentants de Philippeville
Bournonville Laurent Cadelli Marie Chevalier Pascal	Représentants de Profondeville
Defaux Julien Lavis Thierry	Représentants de Rochefort
Bodart Ginette Dumont Frédéric	Représentants de Sambreville
Bertrand Etienne Mauyen Pierre Van Poelvoorde Eric	Représentants de Sombreffe
Lecomte Valérie Vanderwaeren Thibault	Représentants de Somme-Leuze
Fattah Karim Lange Morgane Lenoir Vanessa	Représentants de Viroinval
Robinet André	Représentants de Vresse-sur-Semois
Bogaerts Eric Bultot Philippe Filbiche Marc Poulin Christine	Représentants de Walcourt
Defresne Etienne Pâquet Charles Visée Alexandre	Représentants de Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur R. DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, Monsieur O. GRANVILLE, Directeur du Département Secrétariat Général du BEP, Monsieur Tony SORIANO, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP, Monsieur O. RONSMANS, Réviseur d'Entreprises, Monsieur M. JACQUES (Commune de La Bruyère), Monsieur L. LAMBERT (Commune de Fernelmont), Monsieur E. BOGAERTS (Commune de Walcourt), Monsieur T. NOCENT (Commune de Florennes), Monsieur G. CHARLOT (Commune de La Bruyère), Madame C. KEIMEUL (Commune de Sombreffe), Madame L. DOOMS (Commune de Gembloux), Madame M. MARTIN (Commune d'Eghezéé), Madame C BONJEAN (Commune de Marche-en-Famenne), Madame M. DEPROOST (Commune de Floreffe), Monsieur G. DE SAUVAGE (Commune de Gembloux), Monsieur A. BESOHE (Commune de Dinant), Madame C. BAZELAIRE (Ville de Namur), Madame C. COLLARD (Ville de Namur), Monsieur P. JACQUIEZ (Commune Doische), Monsieur B. DALCETTE (Commune de Beauraing).

Sont excusés :

Madame G. PLENNEVAUX (Ville de Namur), Monsieur B. MOINET (Province du Luxembourg), Monsieur F. MALACORD (Fédération du Tourisme de la Province de Namur), Madame S. SCAILQUIN (Ville de Namur), Monsieur T. COLMANT (Commune de Nassogne), Madame M. HENROTIN (Commune d'Erezée), Madame C. CLEMENT (Commune de Ciney), Monsieur P. RONDIAI (Commune d'Anhée), Madame A. WANET (Commune de Vielsalm), Madame V. LESCRENIER (Commune de Marche-en-Famenne), Madame L. MAZUIN (Commune de Hamois), Madame A. BARZIN (Ville de Namur), Monsieur P. HERMAND (Commune de Gesves), Madame M. REMY (Commune de Hotton), Monsieur P. LOLY (Commune de Marche-en-Famenne), Madame A-F NEMRY (Commune de Herbeumont), Monsieur C. GILON (Commune de Ohéy), Monsieur E. DREZE (Commune de Fosses-la-Ville), Madame I. MEERHAEGHE (CSC Namur-Dinant), Monsieur A. GERARD (Commune de Bièvre), Madame B. TATON (Commune de Havelange), Monsieur I. DESTINE (Commune de Ciney), Monsieur Y. HERMAN (Commune de Rochefort), Madame C. DAFE (Commune de Sambreville), Madame S. LACROIX (Commune de Sambreville), Madame C. QUINTERO, (Ville de Namur), Monsieur A. DESCARTES (Commune de Philippeville), Monsieur R. FOURNAUX (Province de Namur), Monsieur J. HAUBRUGE (Province de Namur), Monsieur B. COSTANTINI (Commune de Andenne), Monsieur A. CHABOTAUX (Commune de Cerfontaine), Monsieur T. DISPA (Commune de Walcourt), Madame B. ROCHET (Province de Namur).

Monsieur G. COX, Président, déclare la séance ouverte à 18 heures

A l'unanimité l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Monsieur Etienne Bertrand et Monsieur Luc Delire. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

Ils remettent rapport au Président : 22.484 parts sont représentées pour le groupe " Province " sur 22.484 parts souscrites, 1.050 parts sont représentées pour le groupe " Privés " sur 7.386 parts souscrites, 100 parts sont représentées pour le groupe " Intercommunale " sur 100 parts souscrites, 43.168 parts sont représentées pour le groupe " Communes " sur 44.968 parts souscrites,

Soit, au total, 66.802 parts représentées sur 74.938 parts souscrites.

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2018
--

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 27 novembre 2018, selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe « Intercommunale » - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

2. Désignation du Réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° BEP Expa réviseur relatif au marché "BEP Expansion Désignation du réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021" établi par la Service Finances et Comptabilité ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 36.240,00 € hors TVA ou 43.850,40 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision de notre organisation du 18 février 2019 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché ;

Vu la décision de notre organisation du 18 février 2019 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

- BDO Réviseurs d'Entreprises, Parc scientifique de Crealys, rue Camille Hubert 1 à 5032 Isnes ;
- Callens, Theunissen & CO, Avenue Jean Ier 1B à 5000 Namur ;

- SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 8 mars 2019 à 11h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 6 juillet 2019 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Callens, Theunissen & C0o, Avenue Jean Ier 1B à 5000 Namur (36.427,50 € hors TVA ou 44.077,28 €, 21% TVA comprise) ;
- SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent (31.650,00 € hors TVA ou 38.296,50 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- Callens, Theunissen & C0o, Avenue Jean Ier 1B à 5000 Namur (36.037,50 € hors TVA ou 43.605,38 €, 21% TVA comprise)
- SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent (29.625,00 € hors TVA ou 35.846,25 €, 21% TVA comprise)

Considérant le rapport d'examen des offres du 18 mars 2019 rédigé par la Service Finances et Comptabilité ;

Considérant que la Service Finances et Comptabilité propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent, pour le montant négocié de 29.625,00 € hors TVA ou 35.846,25 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'en sa séance du 25 mars dernier, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale a décidé de proposer :

- De sélectionner les soumissionnaires Callens, Theunissen & C0o et SPRL Knaepen Lafontaine qui répondent aux critères de sélection qualitative.
- De considérer les offres de Callens, Theunissen & C0o et SPRL Knaepen Lafontaine comme complètes et régulières.
- D'approuver le rapport d'examen des offres du 18 mars 2019, rédigé par la Service Finances et Comptabilité.
- De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- D'attribuer le marché "BEP Expansion - Désignation du réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent, pour le montant négocié de 29.625,00 € hors TVA ou 35.846,25 €, 21% TVA comprise.
- De retenir l'offre de la SPRL Knaepen Lafontaine, représenté par Monsieur Philippe Knaepen, pour les exercices 2019 à 2021.
- Que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° BEP Expa réviseur.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer le marché ayant pour objet « Désignation du réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021 » à la SPRL Knaepen Lafontaine représenté par Monsieur Philippe Knaepen pour les exercices 2019 à 2021, selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

3. Approbation du Rapport d'activités 2018

A l'occasion de l'Assemblée générale de ce 25 juin 2019, l'Assemblée générale doit procéder à l'approbation du Rapport d'activité pour l'année 2018.

Le document à approuver rassemble les Rapports d'activité du BEP et de ses 3 Intercommunales thématiques. Il se répartit comme suit :

- Rapport d'activité du BEP : page 18 à 59
- Rapport d'activité de BEP Expansion Economique : page 60 à 81
- Rapport d'activité de BEP Environnement : page 82 à 113
- Rapport d'activité de BEP Crématorium : pages 114 à 117
- Le document se termine par 3 chapitres transversaux à l'ensemble des Intercommunales à savoir : la prise en considération des territoires locaux (page 118 à 125), l'intégration au cœur de l'Europe (page 126 à 131) et les réseaux du BEP (page 135 à 140).

Le Rapport d'activité 2018 de BEP Expansion Economique se compose de 5 grands chapitres :

- Les résultats chiffrés
- L'accueil des entreprises
- L'attraction d'investisseurs
- Les nouveaux parcs d'activité économique
- Les nouveaux incubateurs

L'Assemblée Générale prend connaissance du Rapport d'activités 2018 et **marque accord** sur celui-ci selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

4. Approbation du Rapport de Gestion 2018

Conformément aux dispositions du CDLD, le Rapport de Gestion 2018 contient :

- les comptes annuels
- les commentaires financiers
- les informations complémentaires
- les règles d'évaluation
- la liste des garanties
- les marchés publics
- la liste des participations aux formations annuelles
- la structure de l'organisation
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation
- les lignes de développement
- le plan financier pluriannuel

Par ailleurs, le Rapport du Commissaire Réviseur ainsi que le Rapport du Comité de rémunération et le Rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration font partie intégrante du Rapport de Gestion.

L'Assemblée Générale approuve le Rapport de Gestion 2018 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

5. Approbation du Rapport du Réviseur

En application de l'article L1523-24 du CDLD le Réviseur est chargé du contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de l'Intercommunale.

Ce Rapport fait partie intégrante du Rapport de gestion.

L'Assemblée Générale prend connaissance et approuve le Rapport du Réviseur repris dans le Rapport de gestion selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

6. Approbation du Rapport de Rémunérations établi en application de l'article L6421 du CDLD

En application de l'article L6421 du CDLD, le Conseil d'Administration établit un rapport reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante.

Ce Rapport fait partie intégrante du Rapport de Gestion.

L'Assemblée Générale approuve le Rapport de Rémunérations repris dans le rapport de gestion selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations

L'article L1512-5 du CDLD stipule que les Intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toutes sociétés lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Un Rapport spécifique sur ces prises de participation, arrêté par le Conseil d'Administration et distinct du Rapport de gestion, est présenté à l'Assemblée Générale, conformément à l'article L1523-13 § 3.

Le rapport de spécifique de prises de participations est présenté par Monsieur R. Degueudre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale approuve le Rapport spécifique de prises de participations selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

8. Approbation des Comptes 2018

Les comptes 2018 sont présentés en séance par Monsieur T. Soriano, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP.

L'Assemblée Générale approuve les comptes 2018 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.943,42 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

9. Décharge au Administrateurs

Le Président demande à l'Assemblée Générale de donner décharge aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale donne décharge au Administrateurs selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.943,42 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

10. Décharge au Réviseur

Le Président demande à l'Assemblée Générale de donner décharge au Réviseur.

L'Assemblée Générale donne décharge au Réviseur selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.943,42 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

11. Renouvellement des instances - Désignation des nouveaux administrateurs en suite des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018

Suite aux élections provinciales et communales du 14 octobre 2018, et à la mise en place des nouveaux Conseil provincial le 26 octobre et Conseils communaux le 3 décembre, nous devons, conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et à nos statuts procéder au renouvellement du Conseil d'Administration de l'Intercommunale.

Conformément au CDLD, nous avons appliqué une Clés d'Hondt pour la répartition de ces mandats, basées sur la composition globalisée des Conseils communaux avec les déclarations individuelles d'apparement qui nous ont été communiquées pour les Administrateurs du « groupe Communes ».

Pour les mandats des Administrateurs du groupe Province, l'article 1523-15, 4° § 3 alinéa 7 du CDLD stipule que « *Les Administrateurs représentant chaque Province sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sien du Conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du Conseil Provincial, pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales.* »

L'article 28 des statuts de l'Intercommunale stipule que :

« §1^{er}. *L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de vingt (20) Administrateurs, répartis comme suit :*

- *douze (12) représentants des communes ;*
- *huit (8) représentants de la Province ;*

Parmi les Administrateurs représentant le groupe des communes, la parité entre les Administrateurs de l'arrondissement de Namur, d'une part, et ceux des arrondissements de Dinant et Philippeville, d'autre part, doit être respectée. Ainsi, six (6) Administrateurs doivent être issus de l'arrondissement de Namur et six (6) des arrondissements de Dinant et Philippeville. »

En son article 29 les statuts précisent que :

« §1^{er}. *Les Administrateurs représentant les communes associées doivent être membres des conseils ou collèges communaux.*

Ils sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

§2. *Les Administrateurs représentant la Province doivent faire partie du conseil ou du collège provincial.*

Ils sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sein du conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du conseil provincial et pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales. »

En application des dispositions précitées, les candidats proposés en qualité d'Administrateur sont les suivants :

Pour le Groupe Communes :

Monsieur Benjamin Costantini
Monsieur Frédéric Dumont
Madame Christine Poulin
Monsieur Dominique Van Roy
Monsieur Philippe Rennotte
Monsieur Jean-Marie Cheffert
Monsieur Grégory Chintinne
Monsieur Gauthier Coopmans
Madame Jeannine Denis
Madame Myriam Laurant
Monsieur Ludovic Henrard
Madame Chantal Eloin Goetghebuer

Pour le Groupe Province

Monsieur Antoine Piret
Monsieur Eddy Fontaine
Monsieur Luc Delire
Monsieur Richard Fournaux
Monsieur Jean-Marie Theret
Monsieur Etienne Bertrand
Madame Bénédicte Rochet
Madame Isabelle Gengler

L'Assemblée Générale approuve la désignation des nouveaux Administrateurs selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 41.396,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 81,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 100 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Privés" - OUI : 1.050 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 22.484 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

La séance est levée à 18 heures 30

Le Secrétaire,

Renaud DEGUELDRE

Le Président,

Gérard COX